

2. Les prix en vigueur de votre Part approvisionnement pour le mois (mentionné en haut à droite de ce document) et jusqu'à la fin de ce mois.

Vous trouverez ci-dessous le détail des composantes de la formule qui détermine la part approvisionnement et qui permet de retrouver votre prix du

Gaz							
	Option tarifaire	Consommation Annuelle	Indice PEG MA+2	Indice PEG QA	Part approvisionnement (€/MWh)	Prix de l'énergie (€/kWh)	
			HT	HT	HT	HT	TTC
1 mai 2024	T1	< 4 MWh	26.64	25.33	26.378	0,0692	0,1027
			26.64	25.33	26.378	0,0698	0,1034
			26.64	25.33	26.378	0,0708	0,1046
			26.64	25.33	26.378	0,0718	0,1058
			26.64	25.33	26.378	0,0732	0,1075
			26.64	25.33	26.378	0,0750	0,1096
	T2	≥ 4 MWh	26.64	25.33	26.378	0,0494	0,0789
			26.64	25.33	26.378	0,0506	0,0804
			26.64	25.33	26.378	0,0522	0,0823
			26.64	25.33	26.378	0,0546	0,0852
			26.64	25.33	26.378	0,0575	0,0886
			26.64	25.33	26.378	0,0612	0,0931

Un service clients facilement joignable
6j/7 par téléphone, un conseiller vous répond en moins d'une minute dans 93 % des cas. Nous sommes aussi disponibles par email.

Des outils en ligne
Vous pouvez gérer votre contrat mais aussi suivre et piloter votre consommation directement depuis votre espace client ou dans votre application mobile.

Accompagnement conso
Vous recevez chaque semestre un bilan sur votre consommation par mail. Si vous êtes équipé d'un compteur Linky, vous pouvez bénéficier d'un coaching et de conseils personnalisés directement dans votre application.

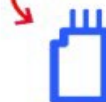
Une énergie verte
Vous consommez plus vert, grâce à une électricité 100 % (énergie certifiée par des garanties d'origine).

Options et services

Option				Abonnement mensuel (€)
Assistance Dépannage				TTC
Assistance Electricité	✓			2,99€ / mois
Option Sérénité	✓	✓		4,99€ / mois
Pack Confort Plus	✓		✓	4,99€ / mois
Pack Sérénité Plus	✓	✓	✓	5,99€ / mois
Assistance Gaz 24h/24		✓		2,99€ / mois

Boostez votre compteur Linky avec le suivi Conso Live et suivez votre consommation en temps réel

Conso Live	Prix TTC
Clé à brancher sur le compteur Linky A la demande et sans engagement	2€ / mois



Types de Frais	Prix TTC
Pénalité de retard de paiement	7,5€ / retard
Intérêt de retard	une fois et demi le taux d'intérêt légal
Duplicata de facture de moins de 6 mois	4,8€ / duplicata

Souscrire un contrat d'électricité à un prix de marché ne vous prive pas de la possibilité de conclure un nouveau, ultérieurement un contrat au tarif réglementé.

Tout impôt, taxe, contribution ou charge de toute nature, applicable conformément à la réglementation en vigueur, qu'elle soit présente du prix, est facturé au Client. A la date de souscription du Client, ces contributions et taxes comprennent notamment pour l'électricité la TVA (taxe sur la valeur ajoutée), la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement), la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) également dénommée CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité) et pour le gaz la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée), la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) et la TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel). Le taux qui sera retenu pour calculer la TCCFE du client sera celui pour lequel le client est réellement assujéti en fonction du coefficient applicable au lieu de consommation.

(1) Tarif TTC fourni à titre indicatif et susceptible de varier à l'avenir en fonction des taxes et montants de taxes applicables.

(2) 1 MWh = 1000 kWh. Prix de l'offre indexé au TRV en vigueur applicable au client. Le montant de remise fixe s'applique en déduction du prix HT du MWh du TRV en vigueur, hors abonnement. Le montant de cette remise varie pas avec les modifications de prix du TRV à venir. Le montant de cette remise est fonction de la puissance souscrite et de l'option tarifaire en cours pour l'électricité, et de la zone tarifaire et de la classe de consommation pour le gaz, et est susceptible de changer en cas de modification de ces caractéristiques de la part du client. Les montants de remise associés figurent dans la grille tarifaire. Le prix de l'abonnement est identique à celui des TRV.

(3) L'ensemble des coûts de transport et de distribution, en ce compris le coût de stockage du gaz sont déterminés conformément aux tarifs d'Accès des tiers au réseau de transport de gaz naturel (ATRT) ainsi qu'aux tarifs d'Accès des tiers au réseau de distribution de gaz naturel (ATRD), pris en application de la délibération de la commission de régulation de l'énergie (CRE) du 22 mars 2011, adoptée en application de la loi n°2011-139 du 30 décembre 2011. Les tarifs ATRT et ARTRD sont publiés au Journal Officiel de la République Française (JORF) et accessibles sur le site de la Commission de régulation de l'énergie <https://k.k.k.cre.fr/>

(4) La part d'obligation réglementaire du prix de votre consommation (prix du kWh en €/kWh HT) en gaz tient compte des obligations d'économie d'énergie telles que définies aux articles L.221-1 et suivants R. 221-1 et suivants du code de l'énergie

(5) A partir du 1er juin 2024 : Le Prix Repère de Vente de Gaz est fixé par la Commission de Régulation de l'énergie (CRE) conformément à sa Délibération n°2024-02-02 portant décision sur la méthodologie de construction d'une référence de prix du gaz pour les consommateurs résidentiels. Il évolue et est publié chaque mois sur le site internet de la CRE à l'adresse suivante : <https://k.k.k.cre.fr/le-prix-repere-de-vente-de-gaz-naturel-a-destination-des-clients-residentiels>. Vous pouvez consulter l'évolution mensuelle de vos prix dix jours au plus tard avant le début de chaque mois ainsi que l'historique de vos prix mensuels sur l'Espace Client et votre application TotalEnergies.

L'énergie est notre avenir, économisons-la. k.k.k.totalenergies.fr TotalEnergies Electricité et Gaz France SA Capital: 5 164 55 706 - 442 395 44, RCS PARIS - Siège: 75015 Paris.

Les informations réglementaires sur l'origine de l'électricité sont disponibles sur <https://k.k.k.totalenergies.fr/groupe/fr/condition-generales-de-vente>